

Education Thérapeutique du Patient (ETP) et VIH

Une proposition d'ETP doit être présentée à toute personne, enfant et ses parents, adolescent, adulte ayant une maladie chronique, quels que soient son âge, le type, le stade et l'évolution de sa maladie.¹

*Tu me dis,
j'oublie,
Tu m'apprends,
je me souviens,
Tu m'impliques,
j'apprends.*

Benjamin Franklin (1706-1790)

3308EVIH05 - sept. 2008 © Laboratoire GlaxoSmithKline



GlaxoSmithKline

Laboratoire GlaxoSmithKline
100, route de Versailles
78163 Marly-le-Roi Cedex
Tél. : 01 39 17 80 00
www.gsk.fr

Tempsclair un programme GSK

Contexte de l'émergence de l'ETP²

L'amélioration des traitements et le développement de la technologie médicale permettent de vivre plus longtemps : on n'est plus face à des pathologies aiguës, mais face à des patients qui vont vivre tous les jours avec leur maladie chronique.

Du fait de l'augmentation importante des patients atteints de maladies chroniques, la prise en charge thérapeutique, individuelle classique n'est plus possible, et nécessite de déléguer des compétences au patient.

Le patient doit devenir acteur de sa maladie et participatif dans la prise en charge de sa pathologie en collaboration avec les soignants.

Le patient devient partenaire des soignants.

L'Education Thérapeutique du Patient

Sa définition²

- L'éducation thérapeutique du patient doit permettre aux patients d'acquérir et de conserver les capacités et les **compétences** qui les aident à vivre de manière optimale leur vie avec la maladie.
- Il s'agit d'un **processus permanent, intégré dans les soins et centré sur le patient.**
- L'éducation implique des activités organisées de sensibilisation, d'information, d'apprentissage de l'autogestion et de soutien psychologique concernant
 - la maladie, le traitement prescrit,
 - les soins, le cadre hospitalier et de soins,
 - les informations organisationnelles
 - et les comportements de santé et de maladie.

- Elle vise à aider les patients et leurs familles à
 - comprendre leur maladie et le traitement,
 - **coopérer** avec les soignants,
 - vivre plus sainement
 - et maintenir ou **améliorer leur qualité de vie.**

Ses finalités³

- L'éducation thérapeutique participe à :
 - l'amélioration de la santé du patient
 - l'amélioration de sa qualité de vie et de celle de ses proches

L'ETP ne se résume pas au maintien ou à l'obtention de l'observance⁴

- L'observance n'est que l'un des objectifs de l'ETP.
- L'observance est un comportement selon lequel la personne suit son traitement avec l'assiduité et la régularité optimales, selon les conditions prescrites et expliquées par le médecin.

L'éducation thérapeutique du patient doit permettre aux patients d'acquérir et de conserver les capacités et les **compétences** qui les aident à vivre de manière optimale leur vie avec leur maladie.²

Réalisation d'un DIAGNOSTIC ÉDUCATIF qui prend en compte¹

LE PATIENT

- ses besoins, ses attentes
- sa motivation
- sa réceptivité par rapport à l'ETP
- sa vie quotidienne
- les facteurs sociaux, psychologiques et environnementaux

Proposition d'un PROGRAMME PERSONNALISÉ d'ETP pour développer¹

- **des compétences de sécurité et d'auto-soins**
prévenir les complications évitables, soulager les symptômes...
- **des compétences d'adaptation**
à la vie sociale et aux contraintes de travail

Il s'agit d'un processus **permanent**, intégré dans les soins et centré sur le patient.²

L'ETP doit être réellement complémentaire et indissociable¹

- des traitements et des soins
- du soulagement des symptômes
- de la prévention des complications

L'ETP doit être évolutive et redéfinir les objectifs en tenant compte des changements dans la vie du patient¹

- une mauvaise tolérance ou une évolution de la maladie qui nécessitent d'adapter les traitements
- une situation de vulnérabilité psychologique, un changement professionnel, familial ou autre
 - ▶ Une nouvelle priorisation des besoins peut alors intervenir
 - ▶ Le diagnostic éducatif est actualisé
 - ▶ Un suivi régulier ou approfondi est proposé.

2005-2007

l'évolution de l'ETP dans le VIH

La Prise en charge
du VIH se globalise (6)
Yéni 2006

Plan sur l'amélioration
de la qualité de vie
des patients atteints de
maladies chroniques (15)
24 avril 2007

Mise en place et définition
du rôle des COREVIH (9)
15 novembre 2005

Missions des établissements
de santé : ET et prévention
chez les personnes vivant
avec le VIH : objectifs,
moyens, évaluation (4)
Circulaire du 15 juin 2007

ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

"ETP VIH" : financement
par budget MIGAC (13)
Arrêté du 23 mars 2007.
Code SS

Formation ETP VIH (8)
Circulaire du 14 juin 2007

GHS VIH (5)
Circulaire du
19 novembre 2007

Analyse économique et
organisationnelle de l'ETP (7)
HAS/INPES - 13 novembre 2007

Structuration d'un programme
d'ET dans le champ des
maladies chroniques (1)
HAS/INPES - Juin 2007

Guide ALD :
Infection par le VIH (12)
Accords conventionnels,
décembre 2007

Importance de l'ETP dans le VIH

L'une des 3 missions du Corevih

- Favoriser la coordination des professionnels du soin, de l'expertise clinique et thérapeutique, du dépistage, **de la prévention et de l'éducation pour la santé dont fait partie l'éducation thérapeutique**, de la recherche clinique et épidémiologique, de l'action sociale et médico-sociale,⁹ ...
- Dans le **rapport d'activités** type des COREVIH : la consultation d'éducation thérapeutique du patient est proposée parmi les indicateurs pour le suivi de l'activité¹⁰

Selon le rapport Yéni 2006

- La prise en charge du patient VIH se **globalise**, associant dorénavant les aspects thérapeutiques et approches psychologiques, préventives et sociales.⁶
- L'éducation thérapeutique du patient revêt, dans l'infection par le VIH, un **intérêt essentiel dans trois domaines**⁴ :
 - l'observance thérapeutique
 - la nécessité de prévention de la transmission du virus
 - les complications liées au traitement.

Selon le guide ALD sur l'infection par le VIH¹²

- Au terme du bilan initial, tous les patients ne nécessitent pas un traitement antirétroviral mais **tous nécessitent une prise en charge régulière multidisciplinaire.**

Les objectifs de l'ETP dans le VIH pour le patient⁴

Permettre au patient l'acquisition de **connaissances** et de **compétences**, afin de pouvoir prendre en charge de manière active sa maladie, ses soins, la prévention de la transmission et sa surveillance, en partenariat avec les soignants.

Compétences cognitives

- Comprendre l'infection, l'absence de guérison, la notion d'infection latente chronique
- Acquérir des connaissances sur la physiologie de l'appareil génital
- Comprendre la notion de co-infection(s) et co-morbidité(s)
- Comprendre le caractère transmissible et les modes de transmission
- Comprendre les principes du traitement
- Comprendre le suivi biologique et clinique de la maladie
- Comprendre les résultats des examens complémentaires
- Comprendre la notion de résistance au traitement et ses mécanismes
- Comprendre le secret médical et professionnel
- Savoir exprimer son vécu, ses difficultés de vivre avec la maladie

Compétences pratiques

- Comprendre l'ordonnance
- Savoir reconnaître les médicaments ; nom et modes de conservation
- Connaître les techniques d'injections éventuelles
- Savoir gérer les effets indésirables les plus fréquents ou les plus prévisibles
- Savoir que faire en cas de rupture de traitement (perte d'ordonnance...)
- Savoir que faire en cas d'oubli ou de décalage dans la prise du traitement
- Savoir que faire en cas de voyages programmés ou non
- Savoir que faire en cas d'affections intercurrentes (vomissements etc..)
- Savoir que faire en cas de grossesse
- Comprendre les dangers de l'automédication
- Comprendre la complémentarité entre médecin traitant et équipe spécialisée
- Comprendre un essai clinique
- Identifier une personne ressource dans l'équipe d'éducation thérapeutique

Et acquisition de conduites préventives

- Connaître et comprendre les moyens de protection
- Savoir utiliser les moyens de protection, où se les procurer etc...
- Savoir utiliser le dispositif relatif aux accidents d'exposition au risque viral
- Pouvoir s'exprimer sur les conséquences de la maladie sur la vie sexuelle et affective et sur l'information au(x) partenaire(s)
- Comprendre les techniques de procréation sans risque, et comment y avoir accès.

Les objectifs de l'ETP dans le VIH pour les professionnels de santé⁴

Maintenir ou restaurer une réponse **immunologique et virologique** optimale.

Maintenir ou restaurer une **qualité de vie** affective, psychologique et sociale équivalente à la population non infectée.

Sa mise en œuvre

Des entretiens individuels ou collectifs avec une équipe pluridisciplinaire formée à l'ETP : 45 minutes, dans une salle dédiée à l'ETP

Objectifs des entretiens :

- établir un diagnostic éducatif, psychologique, culturel et social
- établir un diagnostic médical (si intervention du médecin)
- orienter la personne vers des structures ou professionnels adaptés à la situation diagnostiquée

Quand la proposer ?

Dès la découverte de la maladie, dans les moments clés de prise en charge de la maladie ou lors de survenue d'événements psychosociaux.

Combien de séances ?

(à titre indicatif)

- 2 à 3 séances/an chez la personne asymptomatique non traitée
- plusieurs séances/mois chez un patient fragilisé en échec thérapeutique.

Quelle évaluation ?

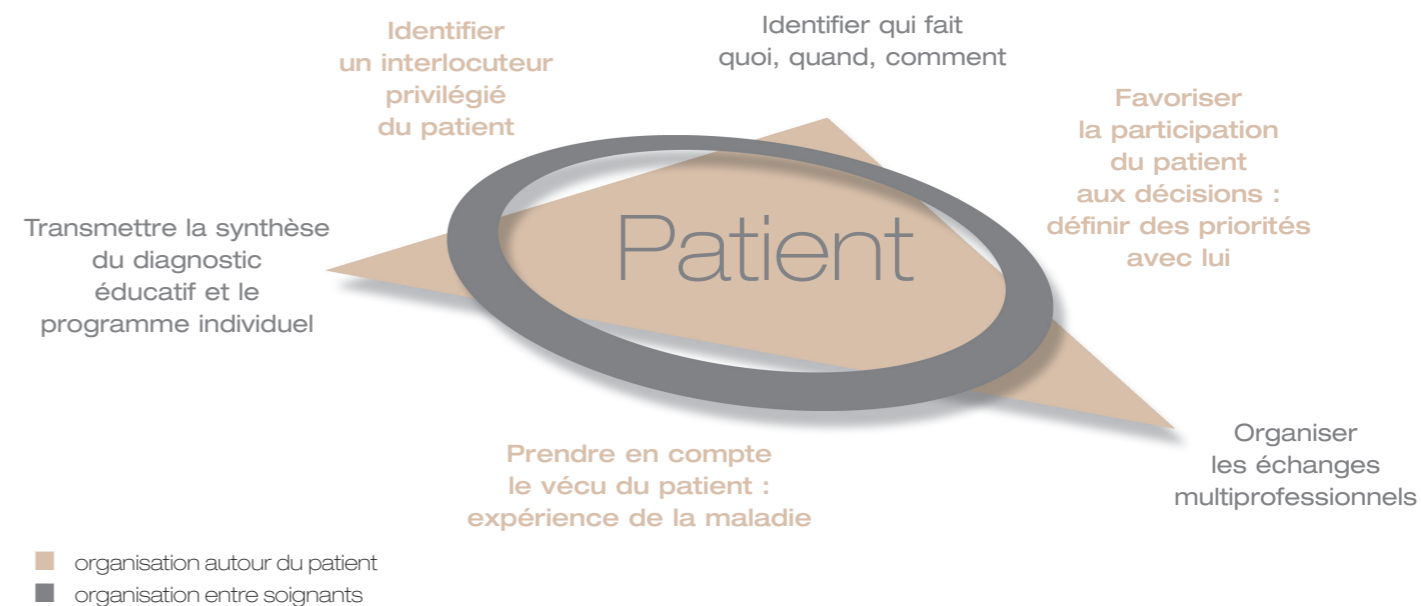
Nécessité d'évaluer les compétences acquises par le patient ET sa satisfaction.

Multidisciplinarité et coordination entre acteurs

L'équipe pluridisciplinaire : Qui en sont les acteurs ?⁴

Un infirmier diplômé d'état,
Et/ou un pharmacien,
Et/ou un médecin,
Et/ou un psychologue,
Et/ou un assistant social,
Et/ou une diététicienne,
Et/ou un technicien de recherche clinique,
Et/ou un patient ou un représentant des associations des malades et des usagers du système de santé¹

Organisation multidisciplinaire^{1*}



* Items sélectionnés parmi ceux cités dans la référence, en accord avec les membres du comité de pilotage Temps Clair.

Formation à l'ETP dans le VIH

“L'éducation à la santé et la prévention chez les personnes infectées par le VIH” fait partie des nouveaux thèmes de formation en santé publique identifiés comme prioritaires pour 2008.

Circulaire du 14 Juin 2007⁸ relative aux orientations et axes de formation prioritaire concernant les professionnels de santé exerçant en établissements de santé.

Cette formation doit être axée :

- sur l'éducation thérapeutique (prévention, image de soi, gestion du traitement, vivre avec son traitement au quotidien, relation avec l'équipe soignante...)
- sur la santé liée à la vie sexuelle et affective du patient.

Le professionnel de santé ou l'acteur de santé⁴

doit connaître :

- la pathologie liée au VIH
- la physiopathologie et les traitements
- la prévention

doit posséder :

- des compétences pédagogiques
- des capacités d'échanges et de partage.

Quelles formations possibles pour les professionnels⁴ ?

- DUEP
- DIU de pédagogie médicale
- IPCEM – Formation à l'ETP
- Formations recensées par l'INPES
- Formations dispensées par les Sociétés savantes
- ...

Financement de l'ETP dans le VIH

Budget MIGAC (Arrêté du 23 mars 2007)⁴

“Les modalités de financement des activités de prévention et d'éducation à la santé s'inscrivent dans le cadre des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC)”
La mission T2A travaille à la sortie de l'ETP des missions d'intérêt général afin de l'insérer dans le système de tarification à l'activité⁷

Tarification à l'activité ou T2A¹¹

L'ETP est valorisée dans le cadre de la T2A en hospitalisation à domicile (HAD) car cette activité représente une “activité” (= un mode de prise en charge spécifique)

Forfait HDJ, (forfait spécifique d'Hospitalisation De Jour)¹¹

Intégration dans le forfait d'HDJ d'une activité spécifique en ETP (mesure dérogatoire exceptionnelle)

GHS HDJ⁵

Financement d'une consultation d'éducation thérapeutique dans le cadre d'une synthèse annuelle avec 1 spécialiste hospitalier au moins 1 fois/an

FIQCS, (fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins)¹¹

Financement possible pour l'ETP dans le cadre du fonctionnement d'un réseau ou pour aider les professionnels de soins libéraux exerçant en ville

Crédits SPP (Santé Publique Prévention)

crédits régionalisés du programme national annuel en Santé Publique Prévention (SPP)¹¹

Financement possible, sous réserve que l'activité d'ETP rentre dans le cadre d'une des actions du PRSP (plan régional de santé publique)

Références bibliographiques

- 1 - HAS-INPES/Juin 2007 Structuration d'un programme d'éducation thérapeutique du patient dans le champ des maladies chroniques ; téléchargeable sur www.has-sante.fr
- 2 - IPCEM ; Questions à propos de l'éducation thérapeutique ; téléchargeable sur www@ipcem.org
- 3 - HAS : Recommandations : Education Thérapeutique du patient ; comment la proposer et la réaliser ? Téléchargeable sur www.has.sante.fr
- 4 - Circulaire n° DGS/RI2/DHOS/E2/2007/238 du 15 juin 2007
- 5 - Circulaire DHOS/M2A/DGS/RI2 n° 2007-415 du 19 novembre 2007 relative à la tarification d'un GHS au bilan de synthèse annuel dans la prise en charge des personnes infectées par le virus de l'immunodéficience acquise humaine (VIH)
- 6 - Yeni P. Prise en charge médicale des personnes infectées par le VIH. Recommandations du groupe d'experts 2006. Ministère de la santé et des solidarités. Médecine-Sciences Flammarion
- 7 - HAS : l'éducation thérapeutique dans la prise en charge des maladies chroniques : analyse économique et organisationnelle de l'ETP 13/11/07. Téléchargeable sur www.has.sante.fr
- 8 - Circulaire n° 239/DHOS/P2/2008 du 14 juin 2007
- 9 - Décret n° 2005-1421 du 15 novembre 2005 relatif à la coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine
- 10 - Circulaire DHOS/E2/DGS n° 2007-328 du 27 août 2007
- 11 - D'après: "Quelles sources de financement pour l'ET du patient ?" ; téléchargeable sur www.ipcem.org/ACTUS/PDF/Financement%20ETP.pdf
- 12 - Guide - Affection de longue durée. Infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH). HAS/Service des affections de longue durée et accords conventionnels, décembre 2007. Téléchargeable sur www.has.sante.fr
- 13 - Circulaire DHOS/E2 n° 2007-216 du 14 mai 2007 relative au développement de l'éducation du patient atteint de maladies chroniques : mise en oeuvre d'une démarche d'évaluation des programmes éducatifs financés dans le cadre des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC)
- 14 - JORF n° 73 du 27 mars 2007 page 5685 texte n° 41, Arrêté du 23 mars 2007 pris pour l'application de l'article D162_8 du code de la sécurité sociale
- 15 - Plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques 2007-2011. Avril 2007 consultable sur le site http://www.sante.gouv.fr/html/dossiers/plan_maladies_chroniques/sommaire.htm

Qui contacter ?

*Vous avez
des questions
sur l'éducation
thérapeutique
du patient ou
sur le programme*



Stéphanie Chatin

chef de projet Temps Clair
Tél. : 01 39 17 89 79
mail : stephanie.s.chatin@gsk.com

Martine Léger

responsable Temps Clair France Nord
Tél. : 06 15 69 44 81
mail : martine.m.leger@gsk.com

Nathalie Bazot

responsable Temps Clair France Sud
Tél. : 06 84 94 99 93
mail : nathalie.n.bazot@gsk.com

Délégué hospitalier GSK VIH

.....
.....
.....